



30 mars 2020 – 15h00

FOIRE AUX QUESTIONS Covid-19

En cas de Covid-19 notre intention est de protéger nos employés et le public ainsi que de supporter et maintenir les opérations.

	QUESTIONS	RÉPONSES
Q1	Est-ce possible de connaître le nom de la personne infectée?	Par souci de confidentialité nous ne pouvons divulguer le nom ou l'identité de l'employé qui serait impacté.
Q2	J'ai travaillé avec la personne dans les derniers jours/semaines, dois-je me faire tester pour la Covid-19?	Les recommandations de la santé public prônent l'autosurveillance. Si vous avez des symptômes, contactez la ligne 1 877 644-4545 d'info-Santé et informez aussi un conseiller en relations industrielles.
Q3	Combien de temps pour développer des symptômes Covid-19?	Les symptômes se développent en moyenne de 5 à 7 jours après la contamination, mais peuvent aller de 2 à 12 jours. Par mesure de prudence, une période de 14 jours est considérée pour l'isolement.
Q4	J'ai certain de mes collègues qui ont été appelés et je n'ai pas encore été contacté, le serais-je?	Seules les personnes qui ont été en contact étroit avec l'employé seront avisées. Advenant un autre cas, l'AEM contactera les employés concernés seulement.
Q5	Je suis inquiet parce que je travaille sur le même terminal, est-ce que je peux avoir du temps pour me faire tester?	Nous sommes conscients que la situation puisse vous inquiéter. Si vous ne présentez pas de symptômes et que vous avez respecté les règles d'hygiène de base, lavage de main fréquents et distanciation sociale, les risques demeurent faibles et Santé Canada recommande l'autosurveillance. La volonté ou le devoir « d'aller faire un test » revient à la personne concernée par souci personnel ou recommandation de la ligne 1 877.
Q6	Avec qui communiquez-vous les informations relatives à la gestion des cas?	Nous sommes en constante communication avec nos partenaires d'affaires. Par obligation de confidentialité des dossiers médicaux et dans le respect pour l'identité de l'employé ou toutes autres personnes qui serait impactées, aucun nom ne sera divulgué.



Q7	Qu'est-ce qui a été fait récemment par les terminaux pour donner suite à l'annonce du cas en termes de prévention.	Durant la fermeture, les terminaux ont procédé au nettoyage et à la désinfection de l'ensemble des lieux de travail. Voir communiqué « retour au travail 28 mars 2020 » sur le portail de l'AEM
Q8	Quelles sont mes obligations en tant qu'employé?	La distanciation sociale, l'étiquette respiratoire, se laver les mains fréquemment et l'obligation des travailleurs de nettoyer leurs équipements de travail adéquatement répondent aux exigences sanitaires de la santé publique.
Q9	Quels sont les symptômes de la Covid-19	Toux, fièvre, difficulté respiratoire, fatigue extrême sont les symptômes identifiés par le département de la santé publique. En prévention : respecter les règles de distanciation sociale tel que ne pas serrer les mains, éviter de donner l'accolade et de faire la bise.